



CP DE VLM

Syndicat local **F.O justice** C.P de V.L.M

AGRESSION GRAVE A LA SAS !!

Le dimanche 4 janvier 2026, un détenu signale avoir été étranglé par le détenu P. sur la coursive, au point de ne plus pouvoir respirer.

Face à la gravité extrême des faits et à un profil incompatible avec le régime SAS, la décision est prise de placer le détenu P. en régime fermé.

Lors de la réintégration en cellule, le détenu refuse d'obtempérer, sort un stylo utilisé comme arme par destination et profère des menaces de mort à l'encontre des personnels, annonçant vouloir « planter un œil ou une gorge ».

Malgré les injonctions répétées et une tentative de désescalade, son comportement reste violent, imprévisible et dangereux, obligeant les agents, après évacuation de l'unité, à procéder à une maîtrise physique pour le désarmer.

Malgré un passif disciplinaire connu, une agression grave, des menaces de mort caractérisées, l'usage d'une arme par destination, le détenu est affecté en détention ordinaire (VLM), le CRI est toujours en attente de traitement.

FO JUSTICE VLM dénonce le maintien de détenus violents en régime ouvert, l'absence de réponses disciplinaires fermes, les alertes ignorées mettant en danger permanent les personnels.

FO JUSTICE VLM exige des sanctions disciplinaires exemplaires, une sélection des profils en adéquation avec la structure SAS, des décisions cohérentes et rapides.

FO JUSTICE VLM félicite les agents pour le professionnalisme exemplaire dont ils ont fait preuve.

La sécurité, la protection, le respect et le soutien des agents, doivent être une priorité.

FO JUSTICE VLM restera mobilisé pour défendre et soutenir les personnels.

Le bureau FO justice SAS VLM

Le 8 janvier 2026